



**Bassin de l'Eyrieux**

**Environnement Développement**

Les Ollières, le 30 juin 2021

**Destinataire : Mairies**

**Objet : Avis Association BEED sur le projet éolien « des serres de Gruas ».**

Nous sommes une association Loi 1901 du Centre Ardèche et plus précisément du Bassin de l'Eyrieux (Du lac de Devesset à la confluence Rhône/Eyrieux), promouvant un développement harmonieux de nos vallées en respectant toutes les composantes de nos territoires. Notre expertise relative à l'environnement est reconnue et plus spécifiquement celle concernant la biodiversité, étant experts auprès du PNRMA, du service environnement du CD07 et du SMEC.

Nous avons été informés du (des) projet(s) d'implantation d'une bonne dizaine d'éoliennes sur le secteur de la ligne de crête du serre de Gruas fin juin 2020. Nous avons donc choisi de nous fixer notre propre opinion notamment sur les enjeux biodiversité locaux car nous ne connaissons pas ce secteur précisément. Notre association est particulièrement attachée à ces enjeux.

Suite à une centaine d'heures d'observation bénévoles de nos naturalistes, nous pouvons déjà vous communiquer notre position. En effet, force est de constater que les enjeux ne sont pas faibles mais sont au contraire majeurs. Nous pensions prendre le temps de vous proposer un rendu retravaillé en fin d'année car nous souhaitions encore étudier le site en ce qui concerne les insectes en particulier. Nous le faisons cependant aujourd'hui au vu des réunions et consultations publiques prévues prochainement et surtout de l'avancement extrêmement rapide du promoteur (avec notamment une démarche d' « information » de porte à porte).

En ce qui concerne les **oiseaux**, la période de la migration prénuptiale a été couverte . Le nombre d'espèces observées sur ce secteur est important et représentatif de la migration observée au célèbre col de l'Escrinet. La différence correspond à l'importance réduite des effectifs par rapport à l'Escrinet ce qui est normal car les effectifs migratoires se dispersent après le passage du col . De plus nos comptages comportent un biais majeur, à savoir, la présence la plupart du temps en prospection d'un seul expert, ce qui limite le comptage sur un seul point du Serre. Ne sont donc pas pris en compte les oiseaux passant sur le reste du secteur envisagé, entraînant une sous-évaluation de l'importance de la migration aviaire sur ce secteur.

Côté **flore**, certaines plantes protégées ou remarquables sont présentes sur une grande

partie du site, ce qui nous laisse à penser que le projet s'il venait à se réaliser détruirait obligatoirement une partie de cette flore. Concernant certaines espèces (œillets des granites, gagée de Bohème...) leur localisation est restreinte et sur des sites a priori d'implantation d'éoliennes. Ceci est inacceptable pour nous.

Il convient de penser **aux accès** qui eux aussi auront un impact négatif au moment de leur création et possiblement ultérieurement si elle devient voie de passage de 4X4, quads, motos cross.... La piste présente est déjà utilisée mais sa configuration fait que les véhicules roulent actuellement lentement, limitant les impacts et collisions.

En ce qui concerne les **chiroptères** (chauve-souris), nous ne sommes pas en mesure de fournir des données, mais il y en a sur ce secteur. La problématique est la même que pour les oiseaux avec un risque de destruction de certaines de ces espèces.

D'un point de vue **géologique**, ce site fait partie du classement Geoparc UNESCO notamment pour l'intérêt paysager et le point de vue. Nous vous invitons si ce n'est déjà le cas à retourner sur le site pour comprendre la pertinence de ce classement et **l'attachement des habitants** à la beauté de ce lieu préservé. Nous avons pu noter la présence d'un chaos granitique qui au niveau paysager est remarquable : un tel affleurement géologique est unique et sans équivalent du Rhône au Gerbier-de-Jonc sur cette ligne de crête.

Enfin, et parce que le développement harmonieux du territoire est aussi une mission de BEED, nous pensons qu'au niveau **touristique**, l'Ardèche ne doit pas se limiter au Gerbier de Jonc/ Mezenc et au Pont d'Arc . Le cas de ce dernier est très pédagogique puisqu'un projet de barrage en 1920 devait noyer les gorges, ne laissant qu'1m50 sous l'arche rocheuse. Nos anciens ont heureusement tenu à préserver ce paysage...

Nous vous prions de croire que nous ne sommes pas anti énergies renouvelables, étant d'ailleurs adhérents de la première heure aux Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux qui sont exemplaires depuis l'origine. Dans un registre complètement différent, pourtant privé, l'exemple de l'ombrière de parking solaire sur le site d'une grande enseigne de La Voulte-sur-Rhône qui permet à la fois de produire de l'énergie et de faire de l'ombre pour les véhicules nous semble cohérent. Dans ces deux exemples, des surfaces déjà artificialisées sont exploitées pour produire de l'énergie renouvelable.

Dans le cas du serre de Gruas le contexte est radicalement différent puisque des surfaces naturelles remarquables ou agricoles à très haute valeur de biodiversité sont prévues pour produire de l'énergie renouvelable certes, mais au prix de la destruction d'une partie de la biodiversité, ce qui est un comble pour une énergie sensée protéger la biodiversité.

Après nos prospections de terrain nous sommes donc opposés à ce projet dans son intégralité . Plusieurs aspects nous amènent à y être défavorables :

- Paysager : Ce n'est pas anodin que le site soit classé géoparc justement pour l'enjeu paysager qui est remarquable dans le centre Ardèche avec une vision panoramique intacte des Boutières, du Vercors et d'une partie des Alpes.
- Biodiversité : Flore et faune. De nombreuses espèces sont présentes sur le secteur dont certaines protégées ou faisant partie de la flore remarquable du PNRMA. Au vu de nos observations, certaines d'entre elles sont sur des sites d'implantation probables.
- Nombre d'espèces animales (dont certaines protégées ou rares) se reproduisent ou s'alimentent sur ce site.
- Site de migration ornithologique : Les oiseaux migrent et la diversité observée est très intéressante même si les effectifs sont inférieurs à ceux de l'Escrinet.
- Zone de quiétude : En effet sur ce site il n'y a ni route, ni immeubles, ni éclairage, qui sont des causes de mortalité importante pour la faune ; la seule cause de mortalité importante serait ces éoliennes.

Nous réitérons par ailleurs notre position générale sur la politique énergétique, à savoir qu'avant de produire plus, les voies d'économies d'énergie soient réellement développées et qu'en dernier recours, au moment de mettre en place de nouvelles sources d'énergie, les divers enjeux soient pris en compte, dans leur totalité.

Je vous prie d'agréer l'expression l'expression de mes sentiments distingués.

Sebastien DARNAUD président de l'association BEED, pour le CA.



BEED - 40 grande rue, Le Tissage, 07 360 LES OLLIERES SUR EYRIEUX

Tel : 09 53 82 20 52

bedd07.org

**contact@beed07.org**